

**Présidence de M. Yves-André Cavin, président**

**Membres absents excusés :** Marie Deveaud ; Cédric Fracheboud ; Nicole Graber ; Nicole Grin ; Isabelle Mayor ; Sophie Michaud Gigon ; Pierre-Yves Oppikofer ; Stéphanie Pache ; Yvan Salzmann.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt ; Francis Pittet.

Membres présents	89
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 35, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/ rapport-préavis 1/2009 du Bureau du Conseil**

**Projet de règlement de Mme Stéphanie Apothéloz  
« Indemnités pour frais de baby-sitting »**

***Rapporteuse : Mme Florence Germond (SOC)***

*Discussion générale*

Laurent Guidetti (SOC) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Magali Zuercher (SOC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Florence Germond (SOC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Magali Zuercher (SOC) ; Nicolas Gillard (LE) ; Albert Graf (UDC) ; Florence Germond (SOC) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Graziella Schaller (LE) ; Martine Fiora-Guttman (LE) ; Marlène Bérard (LE) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Florence Germond (SOC) ; Alain Hubler (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Andrea Egli (AGT) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Gilles Meystre (LE).

Pierre-Antoine Hildbrand (LE) demande le vote nominal. Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la secrétaire y procédera.

*Discussion sur les articles*

La parole n'est pas demandée.

*Vote sur la concl. 1*

Le Conseil, par 55 oui, 30 non et 2 abstentions, **approuve** la conclusion 1 de la commission.

*Vote sur la concl. 2*

Le Conseil, par 54 oui, 29 non et 4 abstentions, **approuve** la conclusion 2 de la commission.

Le Conseil, approuvant les conclusions de la commission, **décide** :

1. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les critères suivants définis par le Bureau du Conseil :
  - 1.1. Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités du Conseil suivantes :
    - 1.1.1. séances plénières du Conseil ;
    - 1.1.2. séances de commission ad hoc et permanentes (visites incluses) ;
    - 1.1.3. séances du Bureau (représentations exclues) ;
    - 1.1.4. séances du Bureau électoral général.
  - 1.2. La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une heure pour les déplacements.
  - 1.3. Le tarif horaire (TVA comprise) est celui fixé par la Croix-Rouge vaudoise.
  - 1.4. Les conditions de remboursement sont les suivantes :
    - 1.4.1. le membre du Conseil en fait la demande ;
    - 1.4.2. le membre du Conseil fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant ;
    - 1.4.3. le membre du Conseil fait parvenir une pièce justificative détaillée qui atteste d'une part de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil exercée et, d'autre part, de l'acquittement des charges sociales de la personne qui garde l'enfant.
  - 1.5. Les modalités pratiques de remboursement sont les suivantes :
    - 1.5.1. le membre du Conseil adresse au secrétariat du Conseil, au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile lors de laquelle la garde a été effectuée, une facture détaillée munie de l'attestation officielle certifiant le règlement des charges sociales ;
    - 1.5.2. le secrétariat du Conseil se charge de contrôler les données de la facture et de la transmettre contresignée (signatures du président du Conseil et de la secrétaire du Conseil) à la comptabilité AGF pour règlement dans les meilleurs délais.
2. de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'entrée en vigueur du principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal.

*Détail du vote  
nominal sur la  
conclusion 1*

**Oui** : Caroline Alvarez ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Charles Bettens ; Benoît Biéler ; Claude Bonnard ; Gérard Chappuis ; Jean-Marie Chautems ; Muriel Chenaux Mesnier ; Philippe Clivaz ; Ulrich Deopper ; Jean-Michel Dolivo ; Andrea Eggli ; Sylvie Favre Truffer ; Yves Ferrari ; Sarah Frund ; Gianfranco Gazzola ; Florence Germond ; Fabrice Ghelfi ; Diane Gilliard ; Claude Grin ; Laurent Guidetti ; Alain Hubler ; François Huguenet ; Evelyne Knecht ; Natacha Litzistorf ; André Mach ; Jean Meylan ; Stéphane Michel ; Philippe Mivelaz ; Elisabeth Müller ; Nkiko Nsengimana ; Roland Ostermann ; David Payot ; Solange Peters ; Roland Philippoz ; Blaise-Michel Pitton ; Roland Rapaz ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Pierre Santschi ; Graziella Schaller ; Thomas Schlachter ; Myriam Tétaz ; Namasivayam Thambipillai ; Elena Torriani ; Giampiero Trezzini ; Jean Tschopp ; Maria Velasco ; Marlène Voutat ; Elisabeth Wermelinger ; Magali Zuercher ; Anna Zürcher.

**Non** : Raphaël Abbet ; Eddy Ansermet ; Marlène Bérard ; Jean-Louis Blanc ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Susana Carreira ; Jean-Luc Chollet ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Martine Fiora-Guttmann ; Guy Gaudard ; Nicolas Gillard ; Albert Graf ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Philippe Jacquat ; Françoise Longchamp ; Olivier Martin ; Claude Mettraux ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Denis Pache ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Bertrand Picard ; Esther Saugeon ; Sandrine Schlienger ; Serge Segura ; Isabelle Truan ; Claude-Alain Voiblet.

**Abstention** : Adozinda Da Silva ; Axel Marion.

---

*Détail du vote nominal sur la conclusion 2*

**Oui** : Caroline Alvarez ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Charles Bettens ; Benoît Biéler ; Claude Bonnard ; Gérard Chappuis ; Jean-Marie Chautems ; Muriel Chenaux Mesnier ; Philippe Clivaz ; Ulrich Deopper ; Jean-Michel Dolivo ; Andrea Eggi ; Sylvie Favre Truffer ; Yves Ferrari ; Sarah Frund ; Gianfranco Gazzola ; Florence Germond ; Fabrice Ghelfi ; Diane Gilliard ; Claude Grin ; Laurent Guidetti ; Alain Hubler ; François Huguenet ; Evelyne Knecht ; Natacha Litzistorf ; André Mach ; Jean Meylan ; Stéphane Michel ; Philippe Mivelaz ; Elisabeth Müller ; Nkiko Nsengimana ; Roland Ostermann ; David Payot ; Solange Peters ; Roland Philippoz ; Blaise-Michel Pitton ; Roland Rapaz ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Janine Resplendino ; Vincent Rossi ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Pierre Santschi ; Thomas Schlachter ; Myriam Tétaz ; Namasivayam Thambipillai ; Elena Torriani ; Giampiero Trezzini ; Jean Tschopp ; Maria Velasco ; Marlène Voutat ; Elisabeth Wermelinger ; Magali Zuercher ; Anna Zürcher.

**Non** : Raphaël Abbet ; Eddy Ansermet ; Marlène Bérard ; Jean-Louis Blanc ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Susana Carreira ; Jean-Luc Chollet ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Martine Fiora-Guttmann ; Guy Gaudard ; Nicolas Gillard ; Albert Graf ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Philippe Jacquat ; Françoise Longchamp ; Olivier Martin ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Denis Pache ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Bertrand Picard ; Esther Saugeon ; Sandrine Schlienger ; Serge Segura ; Isabelle Truan ; Claude-Alain Voiblet.

**Abstention** : Adozinda Da Silva ; Axel Marion ; Claude Mettraux ; Graziella Schaller.

---

**Rapport s/ rapport-préavis 2009/22**

**Avis de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Guy Gaudard :**  
« Travail des commissions : ne brassons pas du vent »

**Rapporteur : M. Xavier de Haller (LE)**

*Discussion*

Alain Hubler (AGT) ; Guy Gaudard (LE) ; Roland Rapaz (SOC) ; Pierre Santschi qui demande le vote à bulletin secret pour la conclusion 2 ; Francisco Ruiz (SOC) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Solange Peters (SOC) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ;

Jaques Pernet (LE) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Roland Rapaz (SOC) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).

La demande de M. Pierre Santschi étant appuyée du nombre suffisant de voix, la secrétaire y procédera.

*Vote sur la concl. 1*

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **approuve** la conclusion 1 de la commission.

Il est passé au vote à bulletin secret sur la conclusion 2.

Le Président précise ce qui suit :

- vote oui, qui rejette la proposition municipale de modification de l'art. 45 RCCL.
- vote non, qui accepte la proposition municipale de modification de l'art. 45 RCCL.

*Vote sur la concl. 2*  
*Dépouillement*

Bulletins distribués : 87  
Bulletins valables : 87  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0

Le Conseil, par 54 oui contre 33 non, **approuve** la conclusion 2 de la commission, soit **décide** :

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité au sujet du projet de règlement intitulé « Travail des commissions : ne brassons pas du vent » déposé par M. Guy Gaudard ;
2. de refuser la proposition municipale de modification de l'article 45 du Règlement du Conseil communal de Lausanne.

**Rapport s/ rapport-préavis 2009/2**

**Domino n'est pas qu'un jeu.**  
**Réponse au postulat de Mme Andrea Eggli**  
**Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC)**

*Discussion*

Thérèse de Meuron (LE) ; Francisco Ruiz (SOC), Andrea Eggli (AGT).

*Vote*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli et consorts « Domino n'est pas qu'un jeu » ;
2. de confier à l'ALSMAD la prise en charge du premier module Domino qui sera

réalisé dans le cadre du projet de construction à l'avenue de Morges.

---

**Postulat** de Guy Gaudard (LE) : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues. »

*Discussion préalable* L'auteur demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

---

**Postulat** de Jean-François Cachin (LE) : « Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur. »

*Discussion préalable* Andrea Egli (AGT) demande le renvoi en commission ; Pierre Santschi (Les Verts).

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

---

**Postulat** de Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne. »

*Discussion préalable* Andrea Egli (AGT) demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

---

**Motion** de Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours. »

*Discussion préalable* Françoise Longchamp (LE) demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.

---

**Motion** de Pierre-Antoine Hildbrand (LE) et consorts pour un frein lausannois à l'endettement.

*Discussion préalable* L'auteur demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.

---

**Postulat** de Claude Bonnard (Les Verts) : « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED. »

*Discussion préalable* Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Albert Graf (UDC).

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat** de Jean-François Cachin (LE) et consorts : « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, 'n'oublions pas la 3<sup>e</sup> étape' ».

*Discussion préalable* François Huguenet (Les Verts) demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

---

**Motion** de Philippe Jacquat (LE) et consorts : « Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau ».

*Discussion préalable* L'auteur demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.

---

**Postulat** de Rebecca Ruiz (SOC) : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait. »

<i>Discussion préalable</i>	<p>L'auteur demande le renvoi en commission.</p> <p>Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation</b>	<p>de Florence Germond (SOC) et consorts : « Quelle sécurité pour les enfants et jeunes sur l'avenue Gindroz ? »</p>
<i>Discussion</i>	<p><u>Florence Germond (SOC) qui dépose la résolution suivante ; Roland Rapaz (SOC).</u></p>
<i>Résolution</i> <i>Dépôt</i>	<p><i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne rapidement des mesures pour sécuriser l'avenue Gindroz pour les piétons, en particulier pour les écoliers, gymnasiens et jeunes enfants qui fréquentent quotidiennement cette avenue. »</i></p>
<i>Vote sur la résolution</i>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>approuve</b> la résolution déposée par Mme Florence Germond (SOC).</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation</b>	<p>de Yves Ferrari (Les Verts) : « Green Energetic Crashed in Lausanne. »</p>
<i>Discussion</i>	<p>Yves Ferrari (Les Verts) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation</b>	<p>de Marlène Bérard (LE) : « TVRL : qu'en est-il des employés ? »</p>
<i>Discussion</i>	<p>Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Marlène Bérard (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p> <p>_____</p>

**Clôture**

La séance est levée à 22 h 30

\_\_\_\_\_

Le président :

La secrétaire :

.....

.....